

BONNE RENTRÉE!



SERVICE ACTIONS ÉDUCATIVES ET SERVICE PETITE ENFANCE

RENSEIGNEMENTS AU 01 69 12 50 00 // [RETROUVEZ-NOUS SUR JUVISY.FR](https://www.juvisy.fr)

EDITO

Chaque rentrée marque une étape essentielle dans la vie des enfants, mais aussi dans celle des familles qui doivent conjuguer leurs impératifs organisationnels avec les temps de l'école. Aussi, il est impératif que vous disposiez de toutes les informations pratiques nécessaires à la conduite de vos démarches (paiement de vos factures, transport scolaire, cantine, annuaires des coordonnées des structures de la Petite enfance et des écoles...). Nous vous invitons à retrouver l'ensemble de ces informations dans notre guide de la rentrée édité en supplément de votre magazine Ensemble de juillet-août 2025.

L'école, c'est un travail d'équipe où chacun à son rôle à jouer, comme les musiciens d'un orchestre. Les enseignants transmettent le savoir à vos enfants, la Ville assure la gestion technique des établissements scolaires, la restauration, le transport scolaire, le CLAS, l'accueil des enfants sur les temps périscolaires et les centres de loisirs. Des missions qui nous mobilisent au quotidien avec pour seule ambition le meilleur accueil de vos enfants en termes de sécurité et de bien-être. Leur bien-être passe aussi par le soutien que nous leur apportons grâce à une dotation par élève parmi les plus élevées du département, qui leur permet de participer aux projets pédagogiques initiés par les enseignants et aux séjours. Grâce à notre bonne gestion de l'argent public, les dépenses en direction des familles au sens large constituent notre premier poste de dépenses budgétaires.

L'école, c'est l'outil de la réussite. La Ville offre à tous les enfants inscrits en élémentaire en septembre 2025 les outils pour aller à l'école ! Animés par cette ambition d'aider les familles au mieux et de promouvoir l'égalité des chances pour tous les écoliers, nous avons remis les nouveaux kits de rentrée scolaire aux enfants scolarisés du CP au CM2 en concertation avec l'Inspecteur de l'Éducation Nationale. C'est tout autant une nouvelle mesure de protection du pouvoir d'achat que nous proposons qu'une aide à préparer sereinement la rentrée.

Au rang des dépenses d'ordre structurel, nous poursuivons cet été les travaux de rénovation et d'amélioration de nos écoles. Parmi les chantiers les plus emblématiques : la réfection de la toiture du bâtiment 3 de l'école Jaurès, la création de la cour oasis de l'école Jaurès maternelle ou encore la rénovation totale et l'optimisation énergétique du centre de loisirs Jaurès élémentaire. Nous vous présenterons un retour exhaustif de ces chantiers dans le magazine de septembre. Pour lutter contre les fortes chaleurs, nous équiperons cette année chaque office de restauration, chaque salle de motricité et polyvalente de climatiseurs.

À l'école tout est important, même la sortie ! En septembre prochain, les enfants scolarisés à l'école Ungerer (et tous les autres bien entendu) bénéficieront d'une aire de jeux agrandie, modernisée et inclusive. De même, les enfants de l'école Dolto pourront se détendre sur la place Louise Michel déminéralisée et sur la toute nouvelle aire d'attente des familles. Ces projets menés en lien étroit avec les enseignants et les habitants participeront aussi du bien-être à l'école que nous souhaitons pour tous les enfants.

Nous vous souhaitons une bonne lecture de ce petit guide et un bel été !



Lamia BENSARSA REDA

Maire de Juvisy-sur-Orge

Amandine COSTA

Adjointe au Maire, chargée de la famille, de la petite enfance, de l'enfance et des aînés

SOMMAIRE

1 PETITE ENFANCE

- ✓ LE RELAIS PETITE ENFANCE
- ✓ INSCRIPTION EN STRUCTURE PETITE ENFANCE
- ✓ LES AUTRES MODES DE GARDE
- ✓ AIDE AUX FAMILLES POUR L'ACCUEIL 0-3 ANS

2 ÉDUCATION

- ✓ CARNET D'ADRESSES
- ✓ EMPLOIS DU TEMPS DES ÉCOLES ET CALENDRIER DES VACANCES SCOLAIRES
- ✓ TARIFICATION
- ✓ LE CLAS
- ✓ LE CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS
- ✓ LE CENTRE DE LOISIRS ET L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE
- ✓ TRANSPORT SCOLAIRE

HORAIRES DE L'ESPACE MARIANNE

Attention, à partir du 1er septembre 2025, les horaires d'ouverture de l'espace Marianne évoluent !
Nous vous accueillons aux horaires suivants :

Lundi : de 8h30 à 12h30 // de 13h30 à 17h
Mardi : ouverture en continue de 8h30 à 18h30
Mercredi : de 8h30 à 12h30 // de 13h30 à 17h

Jeudi : fermé le matin // de 13h30 à 17h
Vendredi : de 8h30 à 12h30 // de 13h30 à 17h
Samedi : de 9h à 12h

Horaires d'été du 15 juillet au 23 août :

Lundi, mercredi, jeudi, vendredi : horaires inchangés // Mardi : de 13h30 à 17h // Samedi : fermé

1 PETITE ENFANCE



RENSEIGNEMENTS AU 01 69 12 50 00
ESPACE MARIANNE 25, GRANDE RUE

LE SERVICE PETITE ENFANCE
EST À VOTRE
DISPOSITION ET ASSURE
LE FONCTIONNEMENT
AU QUOTIDIEN :

• **du RPE**
(Relais Petite Enfance)

• **Des accueils collectifs :**

- 2 micro-crèches
(20 places)
- 2 multi-accueils
(105 places)

• **d'un accueil familial**
(15 places)



ÉLUE RÉFÉRENTE

Amandine COSTA

Adjointe au Maire, chargée de la
famille, de la petite enfance, de
l'enfance et des aînés

LE RELAIS PETITE ENFANCE

(EX-RELAIS ASSISTANT(E)S MATERNEL(L)E(S))

DISPOSITIF INITIÉ PAR LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES (CAF), PORTÉ PAR LA VILLE, LE RPE EST UN LIEU D'INFORMATIONS, DE RENCONTRES ET D'ÉCHANGES AU SERVICE DES PARENTS, DES ASSISTANT(E)S MATERNEL(L)E(S) SALARIÉ(E)S DU PARTICULIER EMPLOYEUR ET DES ENFANTS QU'ILS ACCUEILLENT.

Le RPE accompagne les parents et les futurs parents dans leurs recherches de mode de garde. Les parents peuvent y recevoir des informations sur l'ensemble des modes d'accueil ainsi qu'un accompagnement dans leurs recherches et leurs démarches pour l'emploi d'un(e) assistant(e) maternel(le), ou encore d'une garde à domicile.

De plus, le Relais Petite Enfance accompagne les assistant(e)s maternel(le)s dans leur

professionnalisation, en leur donnant la possibilité de se rencontrer et d'échanger leurs expériences, d'être accompagné(e)s dans leurs démarches et d'obtenir une documentation professionnelle.

Pour les enfants, le Relais Petite Enfance est un lieu de rencontre avec des activités adaptées à leur âge, qui permet une socialisation en douceur en présence de leur assistant(e) maternel(le).

**Pour contacter le Relais Petite
Enfance :**

Espace Marianne

25 Grande Rue

01 69 12 50 23

rpe@mairie-juvisy.fr

Accueil téléphonique :

Lundi au vendredi de 13h30 à 17h

Mercredi de 9h à 12h30

Accueil sur rendez-vous :

Mercredi de 13h30 à 17h

Renseignements et inscriptions auprès du Relais Petite Enfance :

au 01 69 12 50 23

ou par mail à :

rpe@mairie-juvisy.fr

INSCRIPTION EN STRUCTURE PETITE ENFANCE DE LA VILLE

LES STRUCTURES PETITE ENFANCE MUNICIPALES ACCUEILLEN LES ENFANTS JUVISIENS DE 10 SEMAINES À L'ENTRÉE EN MATERNELLE.

QUI CONTACTER ?

- ✓ **L'espace Marianne (guichet unique) :**
Le Relais Petite Enfance vous fournira les dossiers d'inscription et les informations pour la pré-inscription en structure Petite Enfance : 01 69 12 50 23
- ✓ **Le service Petite Enfance :**
Il gère les structures Petite Enfance et le suivi des dossiers.
Il est joignable par téléphone au 01 69 12 32 49
service.petite.enfance@mairie-juvisy.fr

ATTRIBUTION DES PLACES EN CRÈCHE : LA VILLE MET EN PLACE UN SYSTÈME DE POINTS POUR MIEUX RÉPONDRE AUX FAMILLES

Depuis 2022, pour plus de transparence et afin d'améliorer l'efficacité dans les attributions de places en crèche, chaque famille se voit attribuer un nombre de « points » en fonction de sa situation, afin de mieux aider les parents qui travaillent ou en recherche d'emploi. Concrètement, le nombre de points est obtenu en fonction de deux grands items : la structure familiale et l'activité des parents.

Retrouvez le règlement d'attribution des places en crèche sur le site juvisy.fr, rubrique « Petite Enfance ».

QUELS MODES D'ACCUEIL POSSIBLES ?

- ✓ **ACCUEIL RÉGULIER**
Les enfants sont accueillis à des horaires et jours fixes déterminés dans un contrat d'accueil.

Ce mode d'accueil est proposé dans les structures municipales suivantes :



COMMENT FAIRE UNE DEMANDE DE PLACE ?

Pour bénéficier d'un accueil dans l'une des structures Petite enfance, vous devez remplir un dossier disponible auprès du Relais Petite Enfance ou sur juvisy.fr

Ce dossier doit être remis sur rendez-vous le mercredi après-midi avec :

Pour un enfant qui est né :

- ✓ acte de naissance ou copie du livret de famille,
- ✓ justificatif de domicile de moins de 3 mois,
- ✓ justificatif d'activité ou de recherche d'emploi le cas échéant,
- ✓ carte d'identité des tuteurs légaux ou titre de séjour.

Pour un enfant à naître :

- ✓ certificat de grossesse,
 - ✓ justificatif de domicile de moins de 3 mois.
 - + les pièces suivantes à la naissance de l'enfant :
 - ✓ acte de naissance ou copie du livret de famille,
 - ✓ justificatif d'activité ou de recherche d'emploi le cas échéant.
- Il est conseillé de s'inscrire le plus tôt possible (dès 4 mois de grossesse), ainsi que les autres pièces demandées dans le dossier en fonction de votre situation,
- ✓ carte d'identité des tuteurs légaux ou titre de séjour.

STRUCTURE		HORAIRES	LOCALISATION	TYPE DE STRUCTURE
Multi-accueil Korczak		7h30 - 18h30	48 rue Albert Sarraut Quartier Plateau	Structures collectives qui assurent à la fois un accueil régulier et un accueil occasionnel.
Multi-accueil Joséphine Baker	Accueil collectif	7h30 - 18h45	Maison de la Petite Enfance 41-45 rue Montessuy Quartier Seine	
	Accueil familial	8h - 18h	Quartiers Plateau, Centre et Entre Deux Voies (bureaux localisés à la Maison de la Petite Enfance)	
Micro-crèche Fée Clochette		8h - 18h	1 bis rue Montenard Quartier Centre	Petite structure collective de 10 places accueillant des enfants de plus de 2 ans.
Micro-crèche Peter Pan		8h - 18h		Petite structure collective de 10 places accueillant des enfants de plus de 1 an.

ATTRIBUTION DES PLACES

La commission d'attribution des places a lieu chaque année au printemps pour une rentrée au mois de septembre. Quelques semaines avant cette commission, vous recevrez un courrier de confirmation dans lequel on vous demandera d'actualiser vos choix.

✓ ACCUEIL OCCASIONNEL

L'enfant fréquente la structure une journée ou deux demi-journées par semaine en fonction des besoins des familles et des places disponibles.

Ce mode d'accueil correspond davantage aux besoins des parents sans emploi ou ayant un autre mode de garde en complément.

Ce mode d'accueil est proposé dans les structures suivantes :

STRUCTURE	HORAIRES	LOCALISATION	TYPE DE STRUCTURE
Multi-accueil Korczak	9h-17h ou 9h-12h ou 15h-18h	48 rue Albert Sarraut Quartier Plateau	Structures collectives qui assurent à la fois un accueil régulier et un accueil occasionnel.
Multi-accueil Joséphine Baker		Maison de la Petite Enfance 41-45 rue Monttessuy Quartier Seine	



TARIFS EN STRUCTURE PETITE ENFANCE :

La participation financière des familles est calculée à partir des ressources mensuelles des ménages (avis d'imposition de l'année précédente) qui sont multipliées par un taux d'effort fixé par la CAF. Ce taux varie en fonction du nombre d'enfants.

MULTI-ACCUEILS		ACCUEIL FAMILIAL ET MICRO-CRÈCHES	
1 enfant à charge	0.0619%	1 enfant à charge	0.0516%
2 enfants à charge	0.0516%	2 enfants à charge	0.0413%
3 enfants à charge	0.0413%	3 à 5 enfants à charge	0.0310%
4 à 7 enfants à charge	0.0310%	6 à 8 enfants à charge	0.0206%
8 enfants à charge	0.0206%		

LES AUTRES MODES DE GARDE

QUE FAIRE SI JE N'AI PAS OBTENU DE PLACE DANS UNE DES STRUCTURES D'ACCUEIL MUNICIPALES ? D'AUTRES POSSIBILITÉS S'OFFRENT À VOUS POUR FAIRE GARDER VOTRE ENFANT :

RECRUTER UN(E) ASSISTANT(E) MATERNEL(LE) INDÉPENDANT(E) :

L'assistant(e) maternel(le) est un(e) professionnel(le) de la Petite enfance pouvant accueillir à son domicile jusqu'à quatre enfants généralement âgés de moins de six ans.

Avant d'accueillir un enfant, l'assistant(e) maternel(le) doit obligatoirement avoir été agréé(e) par le Président du Conseil Départemental après avis des services de la Protection Maternelle et Infantile (PMI). Cet agrément lui reconnaît un statut professionnel. L'assistant(e) maternel(le) indépendant(e) est salarié(e) du parent qui l'emploie (particulier

employeur). Pour vous aider dans vos recherches, vous pouvez contacter le Relais Petite Enfance (voir page 3).

RECOURIR À LA GARDE À DOMICILE

PLUSIEURS POSSIBILITÉS :

- ✓ Assurer vous-même(s) le recrutement d'une personne et les formalités liées au statut d'employeur.
- ✓ Partager avec une autre famille l'emploi d'une personne à domicile qui s'occupe de vos enfants respectifs alternativement à votre domicile ou à celui de l'autre famille.

- ✓ Avoir recours à un organisme déclaré et/ou agréé par l'État (association ou entreprise) qui prend alors en charge à votre place les tâches administratives liées au recrutement et aux obligations de l'employeur. Plusieurs organismes de ce type sont localisés à Juvisy-sur-Orge et aux alentours :

IDEAL'NOUNOU

2, rue Montenard 91260 JUVISY-SUR-ORGE
Tél. 01 69 21 84 20

BABYCHOU SERVICES

5 rue Paul Marais 91260 JUVISY-SUR-ORGE
Tél. 06 30 47 03 36

Sites sur lesquels vous trouverez des informations complémentaires sur ces modes de garde : www.mon-enfant.fr / www.pajemploi.urssaf.fr

LES AIDES FINANCIÈRES

Le complément de libre choix de mode de garde (CMG) :

Votre CAF verse une aide pour la rémunération de votre salarié selon l'âge de l'enfant, le nombre d'enfants à charge et les ressources. Un minimum de 203,62 euros vous est versé chaque mois, sans plafond de revenu. Le maximum étant de 538,27 euros au 1^{er} avril 2025.

Votre CAF prend aussi à sa charge 100% des cotisations sociales pour l'emploi d'un(e) assistant(e) maternel(le) agréé(e).

À SAVOIR

Les frais que vous engagez pour la garde d'enfants, déduction faite du CMG (complément de libre choix du mode de garde), peuvent vous donner droit à un crédit d'impôt.

MICRO-CRÈCHE PRIVÉE GAZOUILLES ET PATOUILLES

GAZOUILLES ET PATOUILLES EST UNE MICRO-CRÈCHE SITUÉE DANS LE QUARTIER ENTRE DEUX VOIES DE JUVISY-SUR-ORGE.

Elle a été conçue pour favoriser un éveil précoce dès la naissance de vos enfants, qui seront encadrés par une équipe de professionnels de la Petite Enfance dans une atmosphère familiale.

Notre structure accompagne les premiers pas de votre enfant vers l'autonomie et le sensibilise à l'école maternelle avec des valeurs de tolérance, de partage et de respect de l'autre.

Parmi ses objectifs : aider vos enfants à grandir à travers les arts, la littérature enfantine et la sensibilisation à la protection de la nature est notre vocation, pour un bébé épanoui et des parents sereins.

22 rue Pasteur

91260 Juvisy-sur-orge

Tél. 01 69 42 74 09

ou 06 81 42 19 82

gazouillesetpatouilles@gmail.com

MICRO-CRÈCHE PRIVÉE LE BERCEAU DES ROIS

Située rue Blazy, la micro-crèche le Berceau des rois permet à chaque famille de bénéficier d'un forfait journalier de 10 heures pour son enfant qu'elle peut utiliser en mode halte-garderie (choix du nombre d'heures par jour), sur un temps partiel (entre 2 et 4 jours/sem) ou un temps complet (5 jours/sem). Le Berceau des rois c'est :

- L'accueil des enfants à partir de 2 mois et demi (les effectifs sont composés pour moitié d'enfants en bas âge et pour moitié d'enfants de plus de 12 mois).

• La crèche de Juvisy fait partie d'un réseau dont les structures sont éligibles au Complément de Libre Choix de mode de garde de la CAF, valable également pour les revenus considérés comme élevés. Une simulation financière est possible sur le site Internet.

33 rue Blazy ou rue Nouvelle

91260 Juvisy-sur-orge

Tel : 09 72 61 06 09

berceaudesrois.fr

Ouverte du lundi au vendredi de 8h à 19h.

• Pré-inscriptions et inscriptions toute l'année directement auprès de ces structures, en fonction des places disponibles.

AIDE AUX FAMILLES POUR L'ACCUEIL 0-3 ANS

LA VILLE ACCORDE UNE AIDE FINANCIÈRE POUR LES FAMILLES RECOURANT À UN MODE DE GARDE PRIVÉ

Votée au Conseil municipal du 29 juin 2022, une aide financière est désormais accordée par la Ville pour les familles qui ont recours à un mode de garde privé (assistantes maternelles et crèches privées, juvisiennes et hors juvisiennes).

Concrètement, les familles juvisiennes employant un(e) assistant(e) maternel(le), une garde à domicile ou ayant recours à une structure privée (micro-crèche, entreprise ou association), à Juvisy ou hors Juvisy, se voit verser une aide coup de pouce, leur permettant de faire face aux frais de garde. Plafonnée à 370 euros, cette aide est versée une seule fois par enfant avant l'entrée à l'école.

Retrouvez le règlement intérieur de l'aide précisant les conditions d'éligibilité sur le site juvisy.fr, rubrique « Petite Enfance ».



2 ÉDUCATION

LE SERVICE ACTIONS ÉDUCATIVES, AVEC L'ENSEMBLE DES SERVICES MUNICIPAUX, ORGANISE, COORDONNE ET SOUTIEN LES ACTIONS LIÉES À L'ENSEIGNEMENT, L'ACCUEIL DES ENFANTS AU PÉRISCOLAIRE ET EN ACCUEIL DE LOISIRS.

Les inscriptions scolaires doivent être effectuées pour l'entrée à l'école maternelle ainsi que lors du passage à l'école élémentaire.

L'école d'accueil est déterminée selon le secteur scolaire. Les familles doivent se présenter à l'espace Marianne munies des pièces suivantes :

- ✓ livret de famille,
- ✓ justificatif de domicile de moins de 3 mois,
- ✓ justificatifs des vaccinations obligatoires,
- ✓ la fiche de renseignements (inscription scolaire, inscription aux accueils, avis d'imposition 2024 sur les revenus 2023).

Les renseignements suivants vous seront demandés :
N° allocataire CAF // N° de tél (Personnel(s) et professionnel(s))
et adresses mail des représentants légaux.

VOS ÉLUES RÉFÉRENTES :



Amandine COSTA

Adjointe au Maire, chargée de la famille, de la petite enfance, de l'enfance et des aînés.



Malika ABBACI

Conseillère municipale déléguée aux Projets éducatifs et de loisirs.



RENSEIGNEMENTS AU 01 69 12 50 00
ESPACE MARIANNE 25, GRANDE RUE

CARNET D'ADRESSES (sous réserve de modification éventuelles décidées par l'Éducation Nationale).

ÉCOLES MATERNELLES

Saint-Exupéry	27, Grande Rue - Tél. 01 69 21 94 17 Directrice : Mme Champion	8h30 à 11h30 - 13h30 à 16h30
Françoise Dolto	2, rue des Palombes - Tél. 01 69 21 08 40 Directrice : Mme Gilbert	8h30 à 11h30 - 13h30 à 16h30
Tomi Ungerer	4, allée Jean Fourest - Tél. 01 60 48 70 90 Directrice : Mme Méranville	8h45 à 11h45 - 13h45 à 16h45
La Fontaine	36, rue Monttessuy - Tél. 01 69 21 98 43 Directrice : Mme Combret	8h45 à 11h45 - 13h45 à 16h45
Jean Jaurès	5, rue Petit - Tél. 01 69 21 56 87 Directrice : Mme Tourné-Savard	8h45 à 11h45 - 13h45 à 16h45
Simone Veil	Allée de Thale - Tél : 01 85 23 00 40 Directrice : Mme Delormel	8h30 à 11h30 - 13h30 à 16h30

ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES

Jean Jaurès	5, rue Petit - Tél. 01 69 21 56 82 Directeur : Mme Gomes	8h45 à 11h45 - 13h45 à 16h45
Edmond Michelet	30, rue Blazy - Tél. 01 69 21 99 25 Directrice : Mme Szymanski	8h15 à 11h15 - 13h15 à 16h15
Tomi Ungerer	4, allée Jean Fourest - Tél. 01 60 48 70 90 Directrice : Mme Méranville	8h45 à 11h45 - 13h45 à 16h45
Simone Veil	Allée de Thale - Tél : 01 85 23 00 40 Directrice : Mme Delormel	8h30 à 11h30 - 13h30 à 16h30

AUTRE ÉCOLE

École privée catholique Ste-Anne	12, rue du Lieutenant Legourd - Tél. 01 69 21 41 87 8h45 à 12h00 // 13h45 à 16h45 - Directrice : Mme Du Pasquier
---	---

EMPLOIS DU TEMPS

RETROUVEZ CI-DESSOUS LES EMPLOIS DU TEMPS DE VOS ENFANTS DANS
LES ÉCOLES MATERNELLES ET ÉLÉMENTAIRES
LE LUNDI, MARDI, JEUDI ET VENDREDI

LES ÉCOLES MATERNELLES

DOLTO / ST-EXUPÉRY / SIMONE VEIL				
À PARTIR DE 7H30	DE 8H30 À 11H30	DE 11H30 À 13H30	DE 13H30 À 16H30	DE 16H30 À 19H
Accueil périscolaire	École	Pause méridienne	École	Accueil périscolaire

JAURÈS / UNGERER / LA FONTAINE				
À PARTIR DE 7H30	DE 8H45 À 11H45	DE 11H45 À 13H45	DE 13H45 À 16H45	DE 16H45 À 19H
Accueil périscolaire	École	Pause méridienne	École	Accueil périscolaire

LES ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES

JAURÈS / UNGERER					
À PARTIR DE 7H30	DE 8H45 À 11H45	DE 11H45 À 13H45	DE 13H45 À 16H45	DE 16H45 À 18H	DE 18H À 19H
Accueil périscolaire	École	Pause méridienne	École	Étude surveillée	Accueil périscolaire

MICHELET					
À PARTIR DE 7H30	DE 8H15 À 11H15	DE 11H15 À 13H15	DE 13H15 À 16H15	DE 16H15 À 17H45	DE 17H45 À 19H
Accueil périscolaire	École	Pause méridienne	École	Étude surveillée	Accueil périscolaire

SIMONE VEIL					
À PARTIR DE 7H30	DE 8H30 À 11H30	DE 11H30 À 13H30	DE 13H30 À 16H30	DE 16H30 À 17H45	DE 17H45 À 19H
Accueil périscolaire	École	Pause méridienne	École	Étude surveillée	Accueil périscolaire

CALENDRIER DES VACANCES SCOLAIRES

RENTÉE DES ÉLÈVES :
Lundi 1^{er} septembre 2025
VACANCES DE LA TOUSSAINT :
du samedi 18 octobre
au dimanche 2 novembre 2025
VACANCES DE NOËL :
du samedi 20 décembre 2025
au dimanche 4 janvier 2026

VACANCES D'HIVER :
du samedi 21 février
au dimanche 8 mars 2026
VACANCES DE PRINTEMPS :
du samedi 18 avril
au dimanche 3 mai 2026
DÉBUT DES VACANCES D'ÉTÉ :
à partir du samedi 4 juillet 2026

COMMENT EFFECTUER MES DÉMARCHES ?

Mon enfant était déjà scolarisé en 2024-2025

1 JE CALCULE MON TAUX DE PARTICIPATION INDIVIDUALISÉ

J'ai accès à mon portail famille Juv'Easy : <ul style="list-style-type: none">▶ Je me connecte et renseigne mon numéro fiscal de référence,▶ Je recevrai par mail l'ensemble de mes tarifs.	Je n'ai pas encore accès à mon portail famille Juv'Easy : <ul style="list-style-type: none">▶ Je demande la création de mon accès à la régie au 01 69 12 50 00 ou par mail à regiejuv@mairie-juvisy.fr pour faciliter toutes mes démarches. <p style="text-align: center;">Ou</p> <p>Je viens à l'Espace Marianne avec mon avis d'imposition imprimé des impôts 2024 sur les revenus 2023 de mon foyer pour le faire calculer</p>
Je peux transmettre mon RIB et le formulaire SEPA pour la mise en place du prélèvement automatique, plus simple pour le règlement de mes factures.	

En fonction de votre situation, d'autres éléments peuvent vous être demandés.

ACTIVITÉS (CÔÛT UNITAIRE)	TARIF MINIMUM	TARIF MAXIMUM	HORS COMMUNE
Pause méridienne	0,95 €	6,00 €	9,70 €
Études surveillées	0,48 €	3,00 €	7,63 €

Pour plus d'équité, les tarifs sont calculés individuellement en fonction des revenus entre le tarif minimum et le tarif maximum

2 JE COMPLETE

- ▶ une fiche de renseignement, muni du carnet de santé
- ▶ une feuille d'autorisations pour chaque enfant et je les transmets à l'Espace Marianne en les déposant sur place ou par mail à espace-marianne@mairie-juvisy.fr

3 JE FAIS MES RESERVATIONS

Pour la restauration et l'étude	
▶ Par le portail famille je pourrai apporter des modifications tout au long de l'année	▶ Je me déplace à l'Espace Marianne pour compléter une fiche de réservation
Pour être prises en compte, les réservations et modifications devront être réalisées au plus tard 8 jours avant la date de fréquentation. Sans réservation dans le délai prévu, la facturation sera majorée de 50%. Toute réservation sera facturée, pensez à les annuler si besoin.	
Pour l'accueil du matin et du soir, les mercredis et les vacances scolaires	
▶ J'utilise le portail famille de l'IFAC. Si je n'ai pas encore d'accès, je contacte le secrétariat de l'IFAC situé 1 rue de l'Observatoire Tél : 01 81 93 30 43	▶ Je me déplace au secrétariat de l'IFAC situé 1 rue de l'Observatoire Tél : 01 81 93 30 43





LE CLAS

CONTRAT LOCAL
D'ACCOMPAGNEMENT À LA
SCOLARITÉ (CLAS) **L'ACCUEIL
DU SOIR**

Les accueils du soir s'inscrivent dans le dispositif d'accompagnement à la scolarité. Ils proposent aux enfants d'élémentaire et aux collégiens qui en ont besoin de les aider dans leur scolarité et de leur permettre de s'épanouir à l'école.

LES HORAIRES DU CLAS

CENTRE-VILLE
(ÉCOLE EDMOND MICHELET
ET GROUPE SCOLAIRE SIMONE VEIL)
Dans les locaux de Ducastel
1 rue de l'Observatoire

Lundi et jeudi

**OU mardi et vendredi
de 16h15 à 18h45**

PLATEAU
(ÉCOLE JEAN JAURÈS
ET COLLÈGE FERDINAND BUISSON)
28/32 rue Albert Sarraut

Lundi et jeudi

**OU mardi et vendredi
de 16h45 à 18h45**

INSCRIPTION AU CLAS

Si vous souhaitez inscrire votre enfant au CLAS, contactez dès à présent le Service Actions éducatives. Les familles désirant s'inscrire seront reçues en entretien.

Contactez dès à présent le
01 69 12 50 00

Le service confirmera l'inscription
début septembre.

Tarif : 1,11€ / mois



LE CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

LE CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS RÉPOND À LA VOLONTÉ DE LA MUNICIPALITÉ DE PERMETTRE L'EXPRESSION PLEINE ET ACTIVE DE LA DÉMOCRATIE LOCALE ET DE LA CITOYENNETÉ.

QUEL EST LE RÔLE DU CME ?

Les enfants ont des droits reconnus par la convention des Nations Unies de 1989. Le CME permet de mettre certains droits en pratique : le droit au respect, le droit d'avoir des opinions et de donner son avis, le droit d'être écouté.

EN EFFET, IL PERMET AUX JEUNES ÉLUS :

- ✓ de se former à l'exercice d'une citoyenneté active, de leur donner un lieu d'expression et d'action,

- ✓ de découvrir le fonctionnement des instances de l'État (Sénat, Assemblée Nationale) et les dispositifs des collectivités territoriales : région, département, commune...
- ✓ d'écouter les enfants et de faire entendre leur voix,
- ✓ de proposer des actions dans l'intérêt général des enfants et de tous les Juvisiens,
- ✓ de s'exprimer, de débattre et de dialoguer avec les élus de la municipalité.



RENSEIGNEMENTS

Service Actions Éducatives
Espace Marianne 25, Grande rue
Tél. 01 69 12 50 00

L'ACCUEIL DE LOISIRS ET L'ACCUEIL PERISCOLAIRE

LIEU D'ÉVEIL ÉDUCATIF MAIS AUSSI ESPACE DE DÉCOUVERTE, DE CRÉATION ET D'ÉPANOUISSEMENT
**JEUX D'EXPRESSION, TRAVAUX MANUELS, JEUX D'EXTÉRIEUR,
INITIATIONS SPORTIVES, SORTIES ET DÉCOUVERTES...**

PRÉ-INSCRIPTION ET PRÉ-PAIEMENT

Se munir de la fiche de renseignements (inscription scolaire, inscription aux accueils, calcul TPI) dûment remplie, ainsi que les certificats de vaccinations le cas échéant.

Établie sur la base de la réservation avec pré-paiement, la facture est à régler en se présentant à l'accueil famille de l'IFAC (1 rue de l'Observatoire), par courrier ou sur le portail famille de l'IFAC.

Ces démarches pourront être également faites par voie dématérialisée sur le portail de l'IFAC.

Pour y accéder, rendez-vous sur : <https://juvisy.fr/services-infos-pratiques/enfance-jeunesse-vie-scolaire/le-centre-de-loisirs>
Les identifiants vous seront communiqués dans le courant de l'été.

PERMANENCES / SECRÉTARIAT IFAC - 1 RUE DE L'OBSERVATOIRE

Tél : 01 81 93 30 43

Lundi : 9h - 12h // 13h30 - 17h

Mardi : 9h - 12h // 13h30 - 17h

Mercredi : 7h30 - 12h // 13h30-17h

Jeudi : 13h30-17h

Vendredi : 9h - 12h // 13h30 - 17h

ACTIVITÉS (CÔÛT UNITAIRE)	TARIF MINIMUM	TARIF MAXIMUM	HORS COMMUNE
Heure d'accueil	0,36 €	2,25 €	3,70 €
Heure d'accueil + goûter	0,40 €	2,50 €	4,10 €
1/2 journée ALSH avec repas	2,06 €	13,00 €	30,94 €
Journée ALSH (repas et goûter)	3,17 €	20,00 €	46,89 €

Pour plus d'équité, les tarifs sont calculés individuellement en fonction des revenus entre le tarif minimum et le tarif maximum

ALSH : Accueil de Loisirs Sans Hébergement





TRANSPORT SCOLAIRE ANNÉE 2025-2026

Une dossier d'inscription est adressée par courriel à tous les élèves qui bénéficiaient l'année précédente d'un transport scolaire. Pour les nouveaux élèves, vous pouvez récupérer ce dossier d'inscription sur le site Internet juvisy.fr et/ou à l'espace Marianne.

Un tarif annuel inchangé ! Coût de l'abonnement au transport scolaire à la charge des familles : 12,40 € par enfant

CIRCUIT ALLER		CIRCUIT RETOUR	
HORAIRES Du lundi au vendredi	ARRÊTS	HORAIRES du Lundi au Vendredi	ARRÊTS
QUARTIER SEINE // ÉCOLE MICHELET			
7H40	4 rue Monttessuy	16H25	École Michelet
7H40	32 rue Monttessuy	16H30	4 rue Monttessuy
7H50	Gare routière Seine	16H35	32 rue Monttessuy
7H50	15 quai Gambetta	16H40	Gare routière Seine
8H00	École Michelet	16H43	15 quai Gambetta
PLATEAU // ÉCOLE JEAN JAURÈS (1^{er} tour) - élémentaires uniquement			
8H13	Square M.Cheveaux	17H05	École Jean Jaurès
8H18	École Jean Jaurès	17H12	Square M.Cheveaux
PLATEAU // ÉCOLE JEAN JAURÈS (2^{ème} tour) - élémentaires et maternelles			
8H30	Maternelle Françoise Dolto	17H20	École Jean Jaurès
8H40	École Jean Jaurès	17H30	Maternelle Françoise Dolto
MARCHÉ // ÉCOLE JEAN JAURÈS - élémentaires et maternelles			
8H15	Marché de Juvisy	17H05	École Jean Jaurès
8H28	Place Henri Barbusse	17H10	Place Henri Barbusse
8H37	Ecole Jean Jaurès	17H25	Marché de Juvisy

VOTRE ENFANT RENTRE EN MATERNELLE : LES ATSEM DE LA VILLE VOUS DONNENT QUELQUES CONSEILS POUR PRÉPARER CETTE RENTRÉE SEREINEMENT !

Infos pratiques :

- ✓ Les vêtements, chaussures, sacs à dos, etc. doivent être marqués avec le nom et prénom de l'enfant.
- ✓ Éviter les chaussures à lacets ou trop serrées et les salopettes. Pour le sac à dos, choisir un système dorsal plutôt qu'une « valise ». Privilégier les vêtements pratiques pour faciliter le passage en salle de propreté.
- ✓ Fournir un change complet (chaussettes, sous-vêtement, t-shirt et pantalon ou robe).
- ✓ Mettre dans le sac à dos la tétine (identifiée et en bon état) et le doudou. Ne pas mettre de goûter ni d'eau dans le sac.

Préparation à une journée d'école :

- ✓ Une rentrée, ça se prépare ! Il faut habituer les enfants à prendre un petit déjeuner et leur expliquer comment va se dérouler cette journée avec la restauration, la récréation, la sieste, le goûter et les rassurer en leur disant que le soir ils retrouveront leur famille.
- ✓ Les préparer à l'autonomie sur la propreté et l'habillement/déshabillage.

Le jour J, éviter de repousser le moment de la séparation. Le personnel de l'école est expérimenté et à même d'apporter le réconfort aux enfants qui en ont besoin.

